

Édito

Inondations

Il est urgent de revoir la GEMAPI !



Les inondations exceptionnelles de ce début d'année ont fait resurgir le débat sur l'entretien des digues domaniales, dont l'État s'est défaussé précipitamment sur les communes et les intercommunalités en janvier 2024, alors que la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble

du territoire est une mission régalienne.

Avant de leur imposer cette charge nouvelle, l'État n'a fait aucune évaluation de l'état des digues et du coût de leur remise à niveau et de leur entretien, ce que demandaient pourtant les élus. Il n'a été prévu aucune compensation suffisante et pérenne par l'État de cette charge supplémentaire sur les communes et les intercommunalités, contrairement au principe fondamental de la décentralisation. Plus grave encore, alors que le coût réel de la rénovation du parc des digues d'ici à 2035 atteindrait en réalité 14 milliards d'euros, les ressources des communes et intercommunalités continuent de faire l'objet, chaque année, de ponctions de la part de l'État.

Dans le pays qui détient le record des impôts et charges, la ministre a estimé que les collectivités auraient dû augmenter la « taxe GEMAPI » (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Même portée à son maximum, elle serait très loin de couvrir le financement des besoins d'aménagement des digues et de lutte contre les inondations.

L'État doit demeurer le garant de la sécurité publique, et donc assurer la solidarité nationale en matière de prévention et de gestion du risque inondation. Il en va de même pour le recul du trait de côte dont la gestion, là encore, doit relever d'une stratégie nationale assise sur un financement pérenne et non sur le contribuable local, comme vient de le rappeler le Comité national du trait de côte (CNTC) au Premier ministre.

Financement, gouvernance partagée, ingénierie : il faut revoir le dispositif de la GEMAPI. L'AMF invite l'exécutif à rouvrir un dialogue avec les collectivités. C'est l'un des chantiers prioritaires du nouveau mandat municipal.

DAVID LISNARD



PRÉVENTION DES INONDATIONS

Des propositions de loi en discussion

Face aux inondations, les maires et présidents d'intercommunalité restent en première ligne : protection des personnes, continuité des services essentiels, remise en état des routes et équipements publics, mais aussi portage des politiques de prévention à long terme. Dans ce contexte, plusieurs initiatives parlementaires s'invitent à l'agenda.

Au Sénat, une proposition de loi (PPL) « GEMAPI », déposée fin janvier 2026 vise une gouvernance « claire, juste et solidaire ». Plus de dix ans, après sa mise en œuvre, le bilan de la GEMAPI reste mitigé : fortes disparités territoriales, charges concentrées sur les EPCI les plus exposés, difficultés financières et d'accès à l'assurance. Pour répondre à ces difficultés, les sénateurs avancent plusieurs leviers : permettre aux EPTB de lever une contribution fiscalisée, créer un fonds de solidarité amont-aval à l'échelle de l'EPTB ou des agences de l'eau, autoriser les départements à mobiliser une part de la taxe d'aménagement aux actions GEMAPI, financer les travaux sur les digues domaniales par le Fonds Barnier à hauteur de 80 % jusqu'en 2035 et améliorer l'accès à l'assurance.

Le calendrier resserré annonce l'examen en commission le 25 mars, puis une discussion en séance le 7 avril. L'AMF a d'ores et déjà plaidé pour une gouvernance reposant sur la

libre organisation des collectivités au regard de leurs spécificités locales. Elle appelle à ne pas renoncer à la solidarité nationale. La seule taxation des habitants n'est pas acceptable et le fonds Barnier doit retrouver sa complète capacité financière.

Solidarité nationale

En parallèle, une PPL visant à soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations met l'accent sur des aspects plus opérationnels : simplifier et accélérer les interventions sur les cours d'eau, fluidifier l'instruction des PAPI (guichet unique, référent, délais encadrés, limitation des doublons d'études), renforcer l'ingénierie publique au service des communes, notamment dans l'après-crise, simplifier l'élaboration et la révision des PPRN, supprimer les stratégies locales de gestion du risque inondation et mettre en place un dispositif permettant d'accélérer les prises de possession d'immeubles dans le cadre de travaux déclarés d'utilité publique.

Pour les élus, le pari est double : obtenir une solidarité financière à la hauteur des enjeux et des responsabilités et réduire les délais qui empêchent de passer du diagnostic aux travaux. L'AMF suivra ces débats pour porter une prévention efficace et pragmatique.

Déchets du bâtiment : un arbitrage en demi-teinte

En février, Mathieu Lefèvre, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, a fait part de son arbitrage par courrier. Il devenait urgent de mettre fin à une trop longue période d'incertitudes qui a bloqué la mise en œuvre des mesures nécessaires pour gérer une crise bien réelle. En effet, les éco-organismes avaient suspendu unilatéralement une grande partie de leurs obligations. De ce fait, les collectivités subissent sans aucune contrepartie des contraintes et des charges financières supplémentaires qui résultent de :

- l'arrêt brutal par les éco-organismes de la signature des contrats permettant d'accéder au dispositif financier prévu ;
- l'absence de versement des soutiens financiers dus, générant des retards de paiement entre 12 et 18 mois ;
- l'aménagement des déchèteries sans pouvoir accéder aux soutiens financiers et aux enlèvements des déchets triés ;

- la pression des artisans qui ne trouvent pas les points de reprise privés, comme cela est prévu par les textes réglementaires ;
- la multiplication des dépôts sauvages du bâtiment dont l'enlèvement est laissé à la seule charge des collectivités.

Toutefois, si elle prend acte de la décision du ministre, l'AMF n'en partage pas tout le contenu. Les mesures relatives à la création d'un fonds pour la résorption des dépôts sauvages et la création d'un maillage de points de reprise pour les professionnels sont des mesures intéressantes. La distinction entre matériaux « matures » (c'est-à-dire disposant déjà d'un circuit de valorisation) et matériaux « non matures » (sans circuit de valorisation) pourraient priver les collectivités de plus des



trois quarts de leurs soutiens financiers, ceux qui concernent les plus gros tonnages collectés : le bois, les inertes et les métaux. Cette disposition apporte une solution pour les déchets des professionnels, mais elle sort les collectivités en grande partie du dispositif. L'AMF restera vigilante sur la traduction réglementaire de cet arbitrage afin d'éviter que les collectivités fassent encore les frais d'un accord qui méconnaît totalement le rôle et la réalité des contraintes financières des collectivités.

Les outils exclusifs

L'exercice du mandat est devenu de plus en plus complexe. C'est pourquoi l'AMF accompagnera les nouveaux élus en apportant son expertise. À cette fin, elle a développé des outils exclusifs et inédits qu'elle met à disposition de ses adhérents pour les aider à :

- calculer la répartition des sièges entre plusieurs listes du conseil municipal et communautaire ;
- calculer le nombre et la répartition des sièges entre les communes au sein de l'EPCI ;
- anticiper la dotation forfaitaire de la commune ou la DGF de l'intercommunalité (voir page 5) ;
- simuler l'organisation de la solidarité financière entre l'EPCI et les communes (PFF). Plus d'outils à découvrir sur [www.amf.asso.fr/Rubrique "Outils"](http://www.amf.asso.fr/Rubrique%20Outils)

L'AMF accompagne les nouveaux élus locaux

L'accompagnement des nouveaux élus municipaux et communautaires est une priorité pour l'AMF. À chaque renouvellement des conseils, elle se mobilise pour épauler les maires, adjoints, présidents et conseillers dans l'exercice de responsabilités exigeantes. Ainsi, dès le lendemain des élections municipales des 15 et 22 mars, l'AMF va publier et adresser par courrier plusieurs guides : le Guide du maire 2026, le Guide du président 2026, le Guide sur la responsabilité personnelle des élus, le Guide des secrétaires généraux de mairie, etc. Ils rassembleront des informations pratiques et techniques pour faciliter l'exercice quotidien du mandat. De nombreuses notes thématiques sont également disponibles sur le site de l'AMF. Ces différentes publications apportent des éclairages concrets sur le fonctionnement des conseils, les règles budgétaires et financières, les compétences des communes

et intercommunalités, la commande publique, l'urbanisme, etc. Elles seront régulièrement actualisées au regard des évolutions législatives et réglementaires. L'AMF propose aussi des vidéos pédagogiques en ligne (webinaires, décryptages, clips) sur des sujets tels que la Loi de finances 2026 ou le financement de la gestion des déchets. En partenariat avec le CNFPT, elle mettra à disposition des modules interactifs et des MOOC afin de permettre aux nouveaux élus d'acquérir rapidement les fondamentaux du mandat et d'approfondir certains thèmes. Par ailleurs, dès avril, les « Universités des maires » seront lancées par Mairie 2000 en lien avec les associations départementales de maires (voir page 6). Enfin, les experts de l'AMF répondent et conseillent les élus afin de sécuriser l'action publique locale et de renforcer leur capacité à conduire des projets. Plus d'informations sur www.amf.asso.fr

Webinaire sur la fin de mandat

L'AMF a organisé un webinaire pour revenir sur les principales mesures relatives à la fin de mandat, en réponse aux nombreuses interrogations des élus. Outre les obligations déclaratives auprès de la HATVP, les échanges ont porté sur les apports de la loi du 22 décembre 2025 : certification des compétences acquises durant le mandat, dispositif de retour vers l'emploi, intégration des indemnités dans le calcul des droits au chômage, validation d'un trimestre de retraite par mandat complet, fin de l'interférence du régime de retraite Ircantec avec les autres régimes professionnels, exclusion des pensions FONPEL/CAREL du calcul du complément de la retraite agricole (CDRCA), etc. Ont aussi été abordées l'utilisation du DIFE en cette période et les conditions d'attribution de l'allocation de fin de mandat qui ont été récemment améliorées. Enfin, les conditions de liquidation des retraites IRCANTEC et FONPEL et la plateforme « Marel » permettant de simuler une retraite d'élus locaux ont été présentées aux participants. Pour voir le webinaire, rendez-vous sur www.amf.asso.fr/Réf. BW43034

Installation du conseil communautaire

Plus de 1000 personnes ont participé au webinaire organisé par l'AMF le 12 février dernier, en présence de la Direction générale des collectivités locales, consacré à l'installation des conseils communautaires. L'objectif était de préciser le calendrier, le cadre juridique et les premières décisions à prendre. Les mandats intercommunaux débiteront dès la proclamation des résultats ou après l'élection du maire et des adjoints dans les communes de moins de 1000 habitants. Le conseil devra se réunir au plus tard les 17 ou 24 avril 2026. Président et vice-présidents seront élus au scrutin secret à la majorité absolue. Indemnités, délégations, règlement intérieur et commissions devront ensuite être fixés. Vidéo, présentation et guide de l'AMF sont disponibles en ligne. Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Réf. BW43031

Cantines & marchés publics

L'AMF, France urbaine et Agores ont saisi le Premier ministre, par courrier du 16 février 2026, pour solliciter le soutien du Gouvernement en faveur de l'assouplissement du cadre de la commande publique pour l'alimentation, dans le cadre des discussions européennes sur la révision des directives « marchés publics ». L'AMF plaide pour lever l'interdiction de la préférence géographique, en ouvrant notamment le libre choix de la procédure pour 50 % du volume d'achat annuel de denrées, et en introduisant des critères sécurisés juridiquement liés à l'ancrage local. Voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW43039

Cybermalveillance contre les maires



Les réseaux sociaux se sont imposés comme l'outil de communication privilégié des élus nationaux et des maires des grandes villes ou métropoles, et désormais d'un nombre croissant d'élus de communes rurales. Ces agoras virtuelles constituent-elles de véritables lieux d'échanges d'information et de débat ou des arènes de conflit où l'outrage, le harcèlement et la diffamation deviennent la norme ? Il convient donc de s'interroger sur la place qu'occupent les réseaux sociaux dans la vie communale, sur les angles morts de leurs usages et sur les pratiques vertueuses à encourager. Ainsi, la publication, co-signée par Olivier Costa, directeur de recherche CNRS au CEVIPOF/Sciences Po Paris et Martial Foucault, professeur des universités à Sciences Po Paris, éditée par l'AMF dans le cadre de l'Observatoire de la démocratie de proximité, a vocation à donner des conseils afin de transformer les plateformes de réseaux sociaux en outils de gouvernance vertueux et éviter les mauvais usages.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Réf. BW43037

Travaux de la commission Éducation

La commission Éducation, réunie le 11 février, est revenue sur la mise en œuvre du protocole d'accord signé le 8 avril 2025 entre l'AMF et l'Éducation nationale. Elle a rappelé la nécessité pour les DASEN de partager les projections démographiques scolaires à 5, voire à 10 ans, pour préparer les prochaines cartes scolaires, tenant compte du développement des collectivités. Elle a aussi demandé que le projet de plan de gestion des épisodes de fortes chaleurs préparé par le ministère s'inscrive dans l'esprit du protocole, afin d'éviter de nouvelles charges incombant aux communes en cas de fermeture d'écoles. Elle a rappelé que le projet de décret sur les décharges des directeurs d'école ne doit viser que la ville de Paris, objet principal du décret, et a débattu sur la question des violences dans le cadre des accueils périscolaires.

BIODIVERSITÉ

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS 2026



La 23^e édition des Rendez-vous aux jardins, portée par le ministère de la Culture en partenariat avec l'AMF, aura lieu du 5 au 7 juin 2026 autour du thème « Les cinq sens au jardin : la vue ». À travers une collaboration avec l'association Valentin Haüy, agissant pour l'autonomie des personnes

malvoyantes et aveugles, il est question de faire découvrir la dimension sensorielle des jardins. En outre, cet événement permet de valoriser les actions notamment mises en œuvre par les collectivités locales en faveur de l'étude, la conservation, la restauration, l'entretien, la valorisation des jardins et la transmission des savoirs et des savoir-faire. Près de 2 800 parcs et jardins européens seront ainsi mis à l'honneur. Les informations pour participer à cette manifestation unique, en inscrivant le parc ou jardin de votre commune, sont disponibles sur le site du ministère de la Culture.

Voir sur rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr

SANTÉ

● DÉPLOIEMENT DES ESPACES SANS TABAC



Le décret du 27 juin 2025 a étendu l'interdiction de fumer à l'ensemble des lieux extérieurs très fréquentés par les mineurs, renforçant ainsi la protection de la population, en particulier

des plus jeunes. Pour accompagner les collectivités locales dans le déploiement de ces nouveaux espaces sans tabac, la Ligue contre le cancer, en partenariat avec la Direction générale de la santé, met à disposition un guide pratique. Il a pour vocation de compiler les informations essentielles à la mise en œuvre des espaces sans tabac ; renforcer les compétences des acteurs chargés de l'application de la mesure et diffuser les bonnes pratiques, issues de l'expérience de la Ligue contre le cancer et des communes pionnières dans la mise en place d'espace sans tabac.

Retrouvez plus d'informations et téléchargez le guide sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42994

● DON DE SANG



Enjeu majeur de santé publique, le don de sang, de plasma et de plaquettes demeure insuffisant. Pour y répondre, l'Établissement français du sang a lancé la campagne

« Votre prochain don, c'est pour quand ? ». Au ton direct et bienveillant, elle vise à faire du don un réflexe citoyen, à lever les idées reçues et à rappeler la simplicité des parcours ainsi que la proximité des collectes. Trois films ancrés dans le quotidien invitent au passage à l'action. Les collectivités locales sont invitées à relayer cette campagne et à contribuer à la mobilisation en faveur du don.

Voir sur www.amf.asso.fr/Réf. BW42954

● PARCOURS DU CŒUR 2026

Les Parcours du Cœur 2026, organisés par la Fédération française de cardiologie afin de sensibiliser le grand public aux maladies cardiovasculaires, auront lieu de 1^{er} avril au 30 juin. De nombreux événements, tels que des activités

physiques, des conseils de prévention ou encore des initiations aux gestes qui sauvent, sont au programme à travers toute la France. En outre, du 1^{er} au 31 mai, les Parcours du cœur connectés inviteront le public à participer à un défi visant à cumuler un maximum de kilomètres, en marchant, en courant ou encore en faisant du vélo, qui viendront s'ajouter à un compteur global.

Voir sur www.fedecardio.org/j-agis/grand-public

SPORT

PARTICIPEZ À LA SOP 2026



Dans le sillage des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026 se tiendra la Semaine olympique et paralympique 2026 (SOP). Organisée du 30 mars au

4 avril, elle offre aux communes une opportunité privilégiée de faire vivre les valeurs du sport et de l'inclusion sur leur territoire. Elles sont ainsi appelées à mobiliser les écoles, les associations et les clubs sportifs afin de promouvoir auprès des jeunes générations le dépassement de soi, la solidarité et le respect. Ce faisant, elles participeront aussi à éveiller à l'engagement bénévole et citoyen ainsi qu'au vivre-ensemble, à travers la pratique sportive.

Voir sur generation2024.franceolympique.com/edition-2026

CULTURE

DIS-MOI DIX MOTS 2026

Portée par le ministère de la Culture, cette initiative illustre la richesse de la langue française et sa capacité à évoluer en invitant le grand public à jouer et à s'exprimer, sous une forme littéraire et/ou artistique, à partir de dix mots choisis. Lancée en septembre dernier et se poursuivant jusqu'en juin, cette édition propose de penser le monde de demain à travers des mots tels que particule, humanoïde ou encore sidéral. Organisée autour de projets pédagogiques, elle constitue, pour les communes, une occasion de renforcer le lien social à l'échelle locale.

Voir sur dismoidixmots.culture.gouv.fr

Présentation et décryptage de la loi de finances 2026

Quelques jours après la publication de la loi de finances pour 2026, l'AMF a organisé un webinaire qui a réuni près de 850 participants.

L'objectif de ce dernier était de présenter aux élus les principales mesures de la loi de finances 2026 ainsi que des éléments d'information afin de les accompagner dans la préparation de leur budget.

Des thèmes d'actualité ont été évoqués pour leur donner les armes afin de voter leurs budgets primitifs dans les meilleures conditions : rappel du cadre budgétaire, conseils face aux problématiques d'Hélios, point sur les dotations d'investissement, éléments de fiscalité en vue de voter vos taux pour 2026, éléments fiscaux prévus pour 2027, DGF des communes et des intercommunalités et FPIC.

Ce webinaire, animé par Antoine Homé, maire de Wittenheim (68) et coprésident de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF, a été ouvert par André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF et président du CFL. Lors de son intervention, ce dernier a rappelé que la loi de finances pour 2026 pèse environ 5 milliards de charges réelles sur l'ensemble des collectivités (et non 2 milliards annoncés), *via* des ponctions sur les compensations fiscales (380 M€), le décalage du FCTVA des intercommunalités (700 M€),

les variables d'ajustement (586 M€), le DILICO (740 M€), le gel de la DGF (356 M€), le Fonds vert (- 313 M€ nets) et autres. Cela est aggravé par le coût des normes (565 M€) et CNRACL (1,2 Md€). Il a dénoncé un budget de récession, inégalement réparti et mettant particulièrement en difficulté les intercommunalités. Le webinaire s'est poursuivi par la présentation des mesures de la loi de finances pour 2026 ainsi que des éléments d'actualité par les équipes du service « Finances et fiscalité locales » de l'AMF. Cédric Dutruel, sous-directeur conseil fiscal, financier et économique de la DGFIP, a présenté les mesures fiscales de cette loi de finances, les premières informations disponibles dans le cadre des éléments indispensables au vote du budget primitif (notamment l'état 1259 et son contenu pour 2026), et un focus sur les problèmes informatiques que la DGFIP a pu connaître dernièrement.

Ce webinaire a également été l'occasion pour les intervenants de répondre aux nombreuses interrogations des élus participants. Il est notamment possible de retrouver en ligne la vidéo et une note de synthèse.

Voir sur www.amf.asso.fr/Réf.CW43040

SURVEILLANCE PUBLIQUE ET IA

LE CONSEIL D'ÉTAT FERME LA PORTE À LA VIDÉOPROTECTION ALGORITHMIQUE

L'arrêt rendu le 30 janvier 2026 par le Conseil d'État, dans l'affaire « Commune de Nice », marque un coup d'arrêt à l'usage de l'intelligence artificielle dans la vidéoprotection. La Haute juridiction interdit aux collectivités d'utiliser des algorithmes pour analyser automatiquement les images des caméras de surveillance, faute de base légale explicite au sein du Code de la sécurité intérieure, qui autorise pour l'instant le déploiement de systèmes de vidéosurveillance sur la voie publique (article L251-2).

La décision confirme une lecture stricte des compétences des collectivités, impose un fondement législatif clair pour tout dispositif de surveillance algorithmique tout en appuyant l'avis de la CNIL sur l'usage de l'IA dans l'espace public. En pratique, cette décision ferme la porte à toute généralisation de la vidéoprotection algorithmique sans intervention préalable du législateur.

PPE 3

RELANCE DU NUCLÉAIRE ET ACCÉLÉRATION DES RENOUVELABLES

Le Gouvernement a publié, par un décret n° 2026-76 du 12 février 2026, la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3), qui fixe la feuille de route énergétique de la France pour 2026-2035.

Le texte acte la relance du nucléaire et fixe, filière par filière, les volumes de production et de capacités installées à atteindre d'ici 2035. Il planifie ainsi l'essor du solaire, de l'éolien terrestre et en mer, du biométhane, de la chaleur renouvelable et de l'hydrogène. Les volumes d'appels d'offres et les soutiens publics sont encadrés jusqu'en 2028, avec une clause de révision prévue en 2027.

Pour les communes et les intercommunalités, cette trajectoire pourrait se traduire par davantage de projets sur le territoire, ce qui implique des retombées économiques mais aussi une pression accrue sur le foncier et les documents d'urbanisme et un besoin d'anticiper les capacités des réseaux.

L'outil DGF pour 2026

Depuis 2018, l'AMF met à disposition de ses adhérents un outil simple permettant d'obtenir le montant estimé de leurs dotations (dotation forfaitaire des communes, dotation d'intercommunalité et de compensation des EPCI) afin de les aider à préparer leur budget. Ces estimations prennent en compte les dispositions de la loi de finances pour 2026, la mise à jour du nombre d'habitants ainsi que les évolutions que connaissent les intercommunalités (changement de régime fiscal, admission/retrait, etc.). Voir sur www.amf.asso.fr/m/dgf

Les ressources « finances et fiscalité » à votre disposition

Le département Finances et fiscalité locales met à disposition, tout au long de l'année, de nombreuses ressources accessibles sur le site de l'AMF. Les dernières évolutions législatives et réglementaires, des alertes d'actualité, des analyses techniques, des guides pratiques et des publications diversifiées sont ainsi à disposition des communes et des intercommunalités. Voir sur www.amf.asso.fr/Dossier « Finances et fiscalité locales »

Transmission des états 1259

Les collectivités locales devront transmettre leurs décisions de taux et de produits de fiscalité directe via l'état n° 1259 au plus tard le 30 avril 2026 aux services fiscaux. L'apposition d'un simple visa (date et nom du signataire) suffit. L'adoption tardive de la loi de finances risque néanmoins de laisser hors champ certaines dispositions fiscales qui ne seront pas intégrées à temps dans ces états. Voir sur www.amf.asso.fr/Réf.BW43011

La vie du réseau

Participez aux Universités des maires 2026



Pour faciliter la prise de fonction des nouveaux maires et des équipes municipales issus des scrutins de mars 2026, Mairie 2000 met en place d'avril à décembre 2026, un dispositif d'accueil et d'accompagnement des élus à la

gestion communale. La mise en œuvre de ce dispositif met en corrélation compétences locales et nationales aussi bien du point de vue organisationnel que pédagogique.

En lien avec les associations départementales de maires, des ateliers thématiques seront animés par les services de l'AMF à travers toute la France mais aussi à distance. Les participants pourront, entre autres, acquérir et renforcer leurs connaissances sur les conditions d'exercice du mandat, les fondamentaux budgétaires, la responsabilité des élus ou encore les pouvoirs de police. Autant de sujets qui font le quotidien des élus locaux. Les deux premières rencontres en présentiel auront lieu le 9 avril 2026 à la Bâtie-Neuve (05) et à Évreux (27).

Plus d'informations sur mairie2000.asso.fr/accueil/actions/um2026

Point sur le financement de la présence postale

La loi de finances pour l'année 2026 prévoit une diminution de 44 M€ de la dotation budgétaire de l'État affectée au fonds postal national de péréquation territoriale. La dotation attendue de 120 M€ sera finalement de 76 M€. Dans le même temps, le rendement de l'abattement de fiscalité locale accordé à La Poste est estimé à 54 M€ en raison de la suppression progressive de la CVAE. Ainsi, le Fonds de péréquation territoriale va passer de 174 à 130 M€. L'AMF s'inquiète de la fragilisation de la présence postale et s'interroge sur la volonté de l'État de disposer d'un contrat de présence postale à l'avenir.

Présentation de l'offre de formations pour les nouveaux élus

Alors qu'un nouveau mandat municipal s'ouvre, les élus locaux doivent rapidement maîtriser un environnement juridique, financier et réglementaire exigeant. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité vous propose un parcours de formation dédié aux élus en début de mandat. L'objectif étant de sécuriser la prise de



fonction, renforcer les compétences clés et accompagner chaque maire dans l'exercice concret de ses responsabilités. Cette démarche traduit une conviction forte : la compétence est un levier majeur au service des habitants. Se former, c'est consolider l'action publique locale et répondre avec efficacité à vos attentes et celle de vos citoyens.

Contactez le service Formation des élus de l'AMF par téléphone au 01 44 18 13 54 ou par e-mail sur formation@amf.asso.fr.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Dossier

« Formations des élus »

Fermetures des maternités et pénurie de sage-femmes : retour sur la dernière commission Santé



Lors de la dernière réunion de la commission Santé de l'AMF, les maires ont alerté sur l'importance de bien être consultés en amont des décisions de fermetures de maternités, nombreuses à cesser leur activité, et d'assu-

rer un maillage équilibré des sage-femmes, dont le métier connaît un déficit d'attractivité.

Ils ont mis en avant l'opportunité de construire des passerelles entre les municipalités et les sage-femmes sur les enjeux de parentalité afin d'accompagner les familles qui peuvent être isolées après la naissance.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Dossier « Action sociale, Emploi, Santé »

Maires et gendarmes : renforcer la coopération locale

Le 28 janvier, une délégation de l'AMF a participé à un atelier au sein de la Direction générale de la gendarmerie nationale sur le thème de la collaboration opérationnelle locale entre maires et gendarmes. Ces travaux, lancés dans le cadre de la convention de partenariat entre l'AMF et la Gendarmerie nationale signée lors du 107^e congrès, poursuivent l'objectif suivant : faire émerger des solutions concrètes pour renforcer les synergies locales entre élus et gendarmes au bénéfice de la sécurité de la population.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/Réf.BW43021

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 443 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Crédits photographiques : © Ville de Cannes, p. 1, © AdobeStock, p. 1, p. 2, p. 3 ; © AMF, p. 4.



LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 443
DE MARS 2026

Dossier. Mandat 2026-2032 : les premières décisions du conseil municipal et communautaire.

Solutions locales. Lutter contre les atteintes à l'environnement.

Pratique. Travailler avec les architectes des bâtiments de France.

Gestion de crise. Malandry (08) contaminée par les PFAS.

Votre mandat. Les obligations de l'élu(e) en début de mandat.

maire-info.com

70 000 abonnés

reçoivent l'édition quotidienne ou hebdomadaire de cette newsletter d'informations destinée aux élus locaux

IntercoActu
8 000 abonnés

reçoivent cette lettre bimensuelle dédiée aux intercommunalités